



REAC TRANSPALETTE R366/R367

RÉACTUALISATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE TRANSPALETTE À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite de transpalette à conducteur accompagnant

PRÉ REQUIS

Aptitude médicale pour la conduite des engins concernés

DUREE

7 h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 maximum

LIEU

Dans vos locaux ou sur un de nos centres de formation

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

- Chaussures de sécurité
- Vêtement haute visibilité
- Gants

OBJECTIFS

- Maintenir les compétences nécessaires à la conduite du/des transpalettes concerné(s) en situation de travail
- Réactualiser les connaissances théoriques et savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du/des transpalette(s) concerné(s),
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif et/ou démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret stagiaire remis en fin de formation

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Support de cours
- Espace d'évolution permettant la pratique en sécurité, avec matériel pédagogique (plots,...)

Moyens d'encadrement

- Formateur en mobilité levage détenant le CACES®
- VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations : [fagerh](https://fagerh.fr) [agefiph](https://agefiph.fr) [MDPH.fr](https://mdph.fr)

Contexte réglementaire

- Code du travail Art R.4323 55, R.4323 56, Arrêté du 02/12/1998, Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, Décret n° 2015 172 du 13/02/2015.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

- Feuille d'émargement,
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires,

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Attestation de fin de formation avec avis permettant à l'employeur, s'il le souhaite :
- d'établir une autorisation de conduite « après avoir vérifié que l'opérateur détient l'intégralité des pré requis nécessaires »,



REAC TRANSPALETTE R366/R367

RÉACTUALISATION À LA CONDUITE
EN SÉCURITÉ DE TRANSPALETTE
À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

PROGRAMME

CONNAISSANCES THEORIQUES 4 HEURES

Module A1	Connaissance générales	4 items
Module B1	Technologie des transpalettes à conducteur accompagnant	4 items
Module C1	Notions élémentaires de physique	2 items
Module D1	Stabilité des transpalettes à conducteur accompagnant	4 items
Module E1	Risques liés à l'utilisation des transpalettes à conducteur accompagnant	3 items
Module F1	Exploitation d'usage des transpalettes à conducteur accompagnant	6 items
Module G1	Vérifications d'usage des transpalettes à conducteur accompagnant	2 items
Contrôle de connaissances	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 7 modules au travers d'un QCM.	26 items

SAVOIR FAIRE PRATIQUES 3 HEURES

Module A2	Prise de poste et vérification	2 items
Module B2	Conduite et manoeuvres	3 items
Module C2	Fin de poste Opérations d'entretien quotidien maintenance	1 items
Contrôle des Savoir faire	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 3 modules au travers d'une mise en situation travail simulé.	6 items



Manuel



Electrique